

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/04/2012

### Absents :

- JOEL TABOURIECH
- MURIELLE MARGUIN pouvoir à JJ FRANCOIS
- ERIC DIT pouvoir à ALAIN SAUREL

La séance a été ouverte à 20h 15

### 1-PLAN LOCAL D'URBANISME

M. Le MAIRE a présenté le projet dans sa version du 20 mars 2012 et tous les conseillers ont été invités à s'exprimer.

Après ce premier tour de table, les représentants de l'association ASPEC, présents lors de la séance, ont sollicité l'autorisation de donner leur avis sur le sujet. Ils ont fait part de leurs désaccords, concernant les zones constructibles, et ont proposé d'autres alternatives.

Le conseil a pris note de cet avis qui sera exposé lors de la prochaine réunion qui se tiendra en présence de tous les partenaires institutionnels qui ont demandé à être associé à la procédure.

### 2 – AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Le conseil a décidé de consulter trois cabinets spécialisés pour une étude de réalisation d'ensemble

### 3- MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR ET DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES.

Le conseil a retenu l'offre du cabinet IRH pour un montant de 19 340€ HT.

### 4- CONSTRUCTION D'UN BATIMENT COMMERCIAL

M. BALASTRIER a rendu compte de la réunion avec MME Sylvie PINHEDE architecte en vue du dépôt de permis de construire.

### 4- QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil a émis un avis favorable à la demande de location de l'ancien local des Pompiers formulée par l'entreprise COLLOT. Cette location se fera sous forme de bail précaire renouvelable moyennant un prix de départ de 300€ mensuels.
- le conseil a donné une suite favorable à la demande de M.PLUMART pour la location de la salle des Fêtes.
- le conseil a accepté le principe de la prise en charge éventuelle des frais de missions et de représentation du maire des adjoints et des conseillers municipaux.
- le conseil a donné son accord pour la rénovation du logement de la Cure. Les travaux commenceront par la rénovation de la salle de bains.
- Le conseil a examiné la demande d'un habitant d'interdire le ramassage des champignons aux personnes ne résidant pas sur la commune.

La séance a été levée à 23h 35.

LE MAIRE  
Alain SAUREL